

COMITE CONSULTATIF DE LA VILLE POUR TOUS

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2020

I/ Rapport de la commission communale d'accessibilité 2019 :

Le rapport de la commission communale d'accessibilité a été présenté. Il sera communiqué au conseil municipal du 17 décembre 2020.

Ce rapport est en 3 parties :

I/ Présentation de la commission communale pour l'accessibilité

- cadre réglementaire
- missions
- composition
- fonctionnement

II/ L'Accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics

- Ad'ap
- gestion des dossiers Ad'ap hors ERP communaux
- travail en transversalité
- réalisation concernant la voirie et l'espace public

III/ Autres actions

- parcours du 1^{er} juillet
- conseil local de santé mentale
- accueil des enfants en situation de handicap
- coordination santé handicap

Conformément aux dispositions légales, le rapport sera accessible sur le site de la ville et transmis aux instances désignées.

Suite à la lecture du rapport, Monsieur SZYNKOWSKI fait quelques remarques :

- Difficulté sur les pavés rue des Imbergères, mais il met en avant la qualité du revêtement devant le cinéma Trianon.
- Problématique identique aux abords du parking Charles De Gaule.
- Demande si dans les lieux d'accueil municipal les agents pourraient être munis d'un masque inclusif.
- Demande s'il est envisageable de faire des journées immersions avec des enfants pour avoir leur avis sur les difficultés de parcours.

Sur ces différents points, Monsieur le Maire explique que le centre-ville de Sceaux possède plusieurs zones avec des pavés, une réflexion globale est menée. Les travaux sont onéreux et une vue d'ensemble est nécessaire. C'est un projet qui prend beaucoup de temps.

En ce qui concerne les travaux du parking Charles de Gaule les travaux de rénovation vont démarrer au premier semestre 2021 s'il n'y a pas de freins.

Pour ce qui est des masques, la ville possède des masques inclusifs et les agents d'accueil peuvent en avoir. Nous allons nous assurer de mettre à disposition le matériel, mais pour le moment aucune demande particulière des usagers n'a été remonté au service.

Pour la journée immersion, le parcours est fait avec des adultes et le rythme est très lent. Toutes les parties de la voirie sont discutées et analysées : Associer des enfants semble difficile. Fort de l'expérience acquise des différents parcours depuis plusieurs années, des fiches de bonnes pratiques seront proposées.

Concernant le CLSM, Monsieur CORTIAL revient sur les difficultés à mobiliser les acteurs de santé dans les CLSM municipaux. En effet, les partenaires sont du secteur de psychiatrie qui regroupe plusieurs communes. Pour notre secteur, il demande si une réflexion à l'échelle des 3 communes concernées ne permettrait pas de mieux faire vivre ces instances. Il est rappelé que M. Brunelle avait initié une rencontre des CLSM du Sud 92 et qu'il a piloté avec Mme Fourcade déjà deux rencontres des CLSM au niveau du département. Monsieur le Maire rappelle cependant qu'il doit rester un échelon communal et que la concertation sur les situations individuelles doit se faire à ce niveau.

Monsieur CORTIAL met en avant la fracture numérique et le besoin d'un lieu pour permettre à chacun d'avoir accès à du matériel et à un accompagnement. Il existe sur la ville plusieurs lieux ressources comme le CSCB et l'espace seniors comme le souligne Madame POURCELOT, mais ce lieu est déjà très occupé.

Monsieur DEAL demande si le rapport peut être envoyé avant la réunion pour permettre une réflexion plus fine et un bilan sur les travaux qui ont été annoncés. Il demande également l'avancée sur les feux sonores. Monsieur le Maire rappelle que le système de bipper est préconisé, car les feux sonores sont sources de plainte des voisins quand ils fonctionnent en continu et que les feux à équiper sont sur des voies départementales et sont donc gérés au niveau départemental. M. Deal au nom de l'AVH peut utilement s'adresser au département et doubler sa sollicitation au niveau du territoire.

II/ Questions diverses :

La ville de Sceaux a voté le 8 octobre 2020, la mise en place d'un comité consultatif des transitions (CTT) incluant à la fois des élus, des habitants volontaires, des représentants associatifs et un représentant de chaque comité consultatif. L'idée est d'être représentatif de la population scéenne. Aussi il est proposé aux membres présents de participer à ce nouveau comité en se faisant connaître auprès de sceaux info mairie.

Pour information le comité consultatif des transitions a vocation à accompagner les changements de comportement nécessaires pour entrer dans une démarche de transitions énergétique, environnementale, numérique, économique et sociale.